

Compte rendu de la réunion des responsables de club du 14 septembre 2018

Membres de la CTD présents

José VIÉ, Marie-Claude MOREAU, Vincent HOUAT, Jacky HERVOUET, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, David LAHAYE, Cédric LEVEAUX, Jean-Baptiste PEYRAUD, Michel SZELAG

Membres absents excusés

Raymond THILLOU, Daniel FERTIN

Clubs représentés : Piedalloues, ACSRA, Stade Auxerrois, Beines, Bussy-en-Othe, Champs-sur-Yonne, Charmoy, Chéroy, Chevannes, Diges-Pourrain, Domats, Egriselles-le-Bocage, Gisy Champigny, Guerchy, Joigny, Cléry, Mailly-la-Ville, ASOFA, Migennes, Monéteau, Neuvy-Sautour, Les Bréandes, Pont-sur-Yonne, Rosoy, Saint-Martin Loisirs, Olympique Martinot, Saint-Valérien, Seignelay, Senan FC, Jeunesse Sénonaise, Véron, Villeblevin, Villefargeau, Villeneuve-sur-Yonne et Villeroy

José VIÉ remercie les clubs qui assistent à cette réunion et les informe de la présence de Lionel CHARIOT, responsable de la commission nationale sportive football.

Marie-Claude MOREAU présente les membres de la commission et indique quelles sont leurs fonctions.

Elle ajoute que la commission est présente pour aider les équipes et n'a pas pour finalité de les sanctionner. Les bases de travail et les décisions prises découlent du règlement sportif qui est amendé par les clubs lors des réunions de fin de saison.

Présentation des nouvelles équipes

Jacky HERVOUET liste les nouvelles équipes inscrites au championnat, à savoir Saint-Valérien, Villeblevin, Villeneuve-sur-Yonne, Pont-sur-Yonne, FC Senan, FC Cléry (45), Noé 2, Rosoy 2, Fontaine-la-Gaillarde et Jeunesse Sénonaise. Ce sont donc 54 équipes qui se sont inscrites au championnat.

Sur ces 10 nouvelles équipes, 9 composent le dernier groupe et, afin que le championnat soit constitué de 6 groupes homogènes, la commission a pris la décision d'intégrer l'équipe Jeunesse Sénonaise, dernière enregistrée, dans l'avant-dernier groupe. Il est cependant important de préciser que cette équipe ne montera pas dans le groupe supérieur la saison suivante.

Points importants pour l'organisation du championnat

Les membres de la commission commentent les documents remis en début de séance.

➤ Obligations de l'équipe recevante

Rappel des obligations avant, pendant et après le match.

Attention : ne plus composer le numéro de répondeur de la saison précédente. Les résultats doivent être obligatoirement communiqués par SMS à Cédric LEVEAUX au 06 35 20 38 81 avant 14 heures.

➤ Reports – forfaits

Il est impératif que le responsable des reports et forfaits soit averti dans le délai réglementaire, par mail à l'adresse report.forfait@ufolep89-foot7.org de toute modification (report, forfait, changement de terrain ou d'horaire) afin qu'il puisse préalablement donner son accord.

Lorsqu'une municipalité interdit l'utilisation d'un terrain en cas d'intempéries, l'envoi de l'arrêt municipal est obligatoire. Le jour du match, c'est l'arbitre de la rencontre qui détermine si le terrain est praticable ou non.

En Coupe, si l'équipe qui reçoit a de sérieux doutes sur le bon état du terrain, quelques jours avant la rencontre, il lui est conseillé de solliciter aussitôt l'inversion du match ou de le faire jouer sur un terrain de repli.

➤ Arbitrage

Liste des clubs qui ne pourront pas participer à la Coupe s'ils n'ont pas d'arbitre ou n'en présentent pas à la prochaine session d'arbitrage : Chéroy, Domats, Egriselles-le-Bocage, Escamps, Laroche, OL Martinot, Migennes, Monéteau, Saint-Martin Loisirs, AS Senan, RC Sens, Val-de-Mercy, Venoy, Villefargeau et Villeroy.

La 1ère session aura lieu le samedi 13 octobre 2018 avec un rattrapage programmé le 23 octobre 2018.

La 2ème session aura lieu le samedi 2 mars 2019 avec un rattrapage programmé le 12 mars 2019.

➤ Feuilles de match

Les feuilles de match sont à envoyer aux adresses suivantes : feuille.bleue@ufolep89-foot7.org ou feuille.blanche@ufolep89-foot7.org. Elles doivent être lisibles, correctement et entièrement complétées, envoyées à la bonne adresse mail en précisant, dans l'objet du message, le match concerné. Il est conseillé aux clubs de conserver la preuve de l'envoi des feuilles au cas où elles n'auraient pas été réceptionnées par les responsables du contrôle.

Les licences peuvent être présentées par tablette ou smartphone. Cette possibilité, qui figure sur le règlement, sera rappelée aux arbitres lors de la réunion du 21 septembre.

➤ Listes d'équipes

Les clubs qui ont engagé 2 équipes doivent compléter le document « liste d'équipe » et l'envoyer à Michel SZELAG par mail. Il est autorisé de renforcer les équipes à concurrence de 3 joueurs. La liste doit être présentée le jour du match avec les licences.

Dès que cette liste est envoyée, elle est figée, il n'est donc plus possible de bouger un joueur d'une équipe à l'autre.

➤ Obligation des équipes d'Auxerre

A Auxerre, ce sont les services de la mairie qui se chargent du traçage des terrains, c'est pourquoi le calendrier des matches de championnat est transmis au service des sports ainsi que les tableaux des matches de Coupe.

En cas de forfait ou report de match, c'est au club de prévenir le service des sports pour le traçage des terrains et éventuellement le gardien pour l'ouverture des vestiaires sur certains sites.

➤ Challenge du Fair Play

Chaque année est décerné le challenge du fair-play, basé sur les notes attribuées par les arbitres officiels. Un carton jaune élimine d'office l'équipe du fair-play. Les 3 premiers clubs sont récompensés lors de la réunion de fin de saison, à condition d'être présents.

Claude CANCE, du club de Seignelay, demande des précisions sur les critères d'attribution des notes de fair-play et suggère la publication du classement sur le site, au fur et à mesure de l'avancée du championnat.

⇒ José VIÉ précise les modalités d'attribution de ces notes et ajoute que publier le classement donnerait une indication sur les notes attribuées par les arbitres, ce qui n'est pas souhaitable.

Dominique CHARTIER, du club des Piedalloues, considère qu'éliminer du fair-play une équipe en raison d'un seul carton jaune lui semble sévère. Ce sentiment est d'ailleurs partagé par d'autres clubs.

⇒ Ce point de règlement, s'il ne satisfait pas les clubs, peut faire l'objet d'un vœu à la prochaine réunion annuelle.

➤ Coupe nationale à 11

Les équipes de Laroche, Saint-Martin Loisirs, Chevannes et ASOF Aubeois participeront à la coupe nationale.

Le 1^{er} tour se déroulera le dimanche 14 octobre 2018 et le 2^{ème} tour le dimanche 18 novembre 2018.

Tirage au sort des places offertes par l'AJA

EQUIPE	DATE DU MATCH	MATCH
ACSRA	26 octobre 2018	AJA / Paris FC
Saint-Martin Loisirs	9 novembre 2018	AJA / Niort
OL Martinot	21 décembre 2018	AJA / Grenoble
Champs-sur-Yonne	18 janvier 2019	AJA / Orléans
Pont-sur-Yonne	1 ^{er} février 2019	AJA / Red Star
Les Bréandes	15 février 2019	AJA / Clermont
Migennes	15 mars 2019	AJA / Béziers
Villeroy	19 avril 2019	AJA / Sochaux
ASOFA	3 mai 2019	AJA / Châteauroux

Ces clubs devront se présenter à la billetterie de l'AJA quelques jours avant le match pour retirer les 10 places offertes, munis d'une lettre qui leur sera envoyée par la commission football en guise de justificatif.

Questions diverses

➤ Le club de Villeneuve-sur-Yonne demande si la commission envisage la création d'un championnat féminin

⇒ Un sondage a récemment été réalisé pour recenser les clubs prêts à engager une équipe féminine dans un championnat, et seuls 3 clubs ont répondu favorablement. Toutefois, pour qu'un championnat soit viable, il nécessite un minimum de 6 équipes.

➤ Un certificat médical datant de novembre 2016 est-il encore valable pour la saison à venir ?

Réponse : oui, à condition qu'il n'y ait pas eu de rupture d'activité. Le joueur doit toutefois compléter le questionnaire de santé et le signer.

➤ Lorsqu'un club n'a plus en sa possession le certificat médical initial de ses joueurs et ne peut donc pas indiquer la date sur l'imprimé de demande de licence, l'UFOLEP, qui dispose en principe de cette information, s'en chargera.

Avant que la séance ne soit close, Lionel CHARIOT, qui a eu plaisir à assister à cette réunion commune à toutes les activités, précise qu'il est de passage dans l'Yonne avant de se rendre le lendemain, en compagnie de Marie-Claude MOREAU et Jacky HERVOUET, à la réunion préparatoire des compétitions nationales football. A ce propos, il rappelle que les clubs peuvent faire une alliance pour participer aux coupes nationales à 11 et encourage vivement ceux de l'Yonne à s'engager. Il invite également le comité départemental de l'Yonne à organiser une nouvelle fois les finales.

Pour conclure, il souhaite une bonne saison sportive aux clubs.

La séance est levée à 21 h

La Secrétaire,
Marie-Claude MOREAU